

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DÉCEMBRE 2015

PRESENTS : M. LASSERRE BISCONTE Albert, Maire – MM LAGAOURDAT Michel, BOURROUILH Daniel et LAGRANGE Jérôme, adjoints – Mmes BELLEGARDE Anne – CASADAVANT Monique – LAILHACAR Corinne – QUENIN Hélène – MM BERROGAIN Nicolas – LACROUTS Cédric – LEMBEYE Pascal – OLIVE Michel – POUYMIROO Jean Jacques –

ABSENT EXCUSES : Mme MONCAUBEIG Muriel – M. JOUAN Thierry –

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur BOURROUILH Daniel

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

1 – Point sur les travaux au groupe scolaire

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié. Les entreprises ont jusqu'au 29 janvier pour présenter leur offre.

Si les appels d'offres sont fructueux, les travaux devraient débuter en mars 2016.

2 – Travaux Presbytère Poste

- **Présentation projet déposé au Conseil Départemental**

Le contenu du projet qui a été déposé au Conseil Départemental en vue d'obtenir le financement est rappelé. Il consiste à réhabiliter totalement l'ancienne poste et l'ancien presbytère pour créer trois logements respectivement de 121 m², 134 m² et 80 m².

- **Coût des travaux et plan de financement**

<u>Coût des travaux</u>	
Coût des travaux H.T. (TVA 5.50 %) :	440 000 €
Total Honoraires H.T. (TVA 20 %)	
Etude et Maîtrise d'œuvre :	45 750 €
Coût total H.T. :	485 750 €
TVA 5.50 %	24 200 €
TVA 20 %	9 150 €
TOTAL TTC	519 100 €
Assurance Dommage Ouvrage	15 573 €
TOTAL TTC avec Assurance	534 673 €
<u>Plan de financement</u>	
Subvention Conseil départemental.....	74 475 €
Fonds de concours CCLO	200 000 €
Emprunt	250 000 €
Fonds propres	10 198 €
TOTAL Financement Prévisionnel TTC	534 673 €

Ce plan de financement est approuvé par le Conseil Municipal.

Il est à noter qu'il ne tient pas compte d'éventuelles subventions ou aides qui pourraient nous être accordées (D.E.T.R., aide aux économies d'énergie).

- ***Demande de prêt***

En application de ce plan de financement, des offres de prêts de différentes banques ont été proposées.

Les financements suivants ont été retenus :

✓ *Réalisation d'un prêt de 250 000 € sur 20 ans auprès de la Caisse d'Epargne*

Le Maire est autorisé à signer les contrats de prêt correspondants

- ***Demande de subvention de l'Etat – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)***

Il est proposé de demander cette subvention compte tenu que ce projet de réhabilitation du Presbytère Poste satisfait aux critères d'éligibilité. Le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible.

3 – Agenda d'accessibilité des Etablissements recevant du public : demande de prorogation du délai de dépôt du dossier

Le Conseil Municipal est informé de la nécessité de réaliser un Agenda d'Accessibilité Programmé (Ad'AP) pour les Etablissements Recevant du Public et les Installations Ouvertes au Public non conformes au 31 décembre 2014. Sont concernés les bâtiments et installations suivants : mairie, église, salle des loisirs, école, salle des sports, jardin public, toilettes publiques, cimetière.

Ces agendas sont des documents qui permettent aux propriétaires de ces équipements de s'engager sur un calendrier précis et chiffré de travaux de mise en accessibilité. Ils nécessitent, par établissement et installation, un état des lieux, une liste détaillée des travaux à réaliser, un calendrier de réalisation et le budget correspondant. Ces agendas devaient être établis et remis aux services de l'Etat avant le 27 septembre 2015.

Compte tenu des contraintes techniques et organisationnelles auxquelles la collectivité a du faire face, cette dernière n'a pas été en mesure de respecter cette échéance. Néanmoins, elle s'est déjà engagée dans la démarche puisqu'à ce titre, elle a sollicité les services de l'Agence Publique de gestion Locale.

En conséquence, la Commune souhaite demander une prorogation du délai de remise de l'Ad'AP de 12 mois.

4 – Validation de l'avenant au Contrat de Territoire et autorisation de signature

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver d'avenant au contrat de territoire suite à la conférence de territoire que s'est tenue à LACQ le 21 septembre dernier.

Ce contrat détermine les aides qui seront attribuées à la Commune jusqu'en 2016.

La Commune de LUCQ sera bénéficiaire des aides suivantes :

✓ Réhabilitation du groupe scolaire	121 792 €
✓ Réalisation de 3 logements locatifs	
De la poste et Presbytère	75 063 €
✓ Travaux sylvicoles	2 965 €

5 – Transfert de licence IV

Il est fait part au Conseil Municipal du transfert de la licence d'un débit de boissons de IVème catégorie sur le territoire de la Commune de LUCQ DE BEARN, demandée par Monsieur Nicolas LUCION, Taverne de l'Ange Oliver.

6 – Rémunération des agents recenseurs

Il est rappelé que le recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et qu'il est nécessaire de recruter deux agents recenseurs.

Le Conseil Municipal décide de rémunérer chaque agent recenseur sur la base d'un traitement brut de 1 164.22 € soit un traitement net de 950 €.

Un forfait de déplacement de 150 € sera également versé.

Il est précisé qu'une aide de l'état de 2 061 € sera attribuée à la Commune.